



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association Académie Bach

Siège social : 1 rue Le Barrois - BP 26 - 76880 Arques la Bataille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Association Académie Bach

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur les points suivants :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Académie Bach, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les justifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes exigent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'amélioration de la performance de l'association sur le point exposé dans la note 1.3 de l'annexe, nous exprimons sur le point

Exercice clos le 31 décembre 2010
Association Académie Bach
1 rue Le Barrois - BP 26 - 76880 Arques la Bataille
Ce rapport contient 11 pages
Référence : CDY / EM

Association Académie Bach

Siège social : 1 rue Le Barrois - BP 26 - 76880 Arques la Bataille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Académie Bach, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2 de l'annexe concernant le contrôle fiscal en cours.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les notes de l'annexe des comptes exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuville les Dieppe, le 17 mai 2011

KPMG Audit Normandie


Christine Doisy

Désignation de l'entreprise : ACADEMIE BACH Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : 1 RUE LE BARROIS 76880 ARQUES LA BATAILLE Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 4 | 1 | 8 | 6 | 1 | 9 | 7 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 Code APE | | Néant

				Exercice N clos le,					N - 1							
				31	12	21	22	01	10	31	12	21	22	01	09	
		Brut	Amortissements, provisions	Net					Net							
		1	2	3					4							
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA														
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC												
		Frais de recherche et développement *	AD	AE												
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG												
		Fonds commercial (1)	AH	AI												
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM												
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO												
		Constructions	AP	AQ												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 716	6 908				9 808					12 589	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 424	12 444				13 979					14 364	
		Immobilisations en cours	AV	AW												
		Avances et acomptes	AX	AY												
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT												
Autres participations		CU	CV													
Créances rattachées à des participations		BB	BC													
Autres titres immobilisés		BD	BE													
Prêts		BF	BG													
Autres immobilisations financières *	BH	BI														
	TOTAL (II)	BJ	BK	43 139	19 352				23 787				26 953			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM												
		En cours de production de biens	BN	BO												
		En cours de production de services	BP	BQ												
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS												
		Marchandises	BT	BU												
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 187					7 187						
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 465					30 465				21 432		
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE													
	Disponibilités	CF	CG	24 811					24 811				49 569			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI													
	TOTAL (III)	CJ	CK	62 463					62 463				71 001			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL														
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM														
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	105 602	19 352				86 250				97 954			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR						
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :												

Le Commissaire aux Comptes
KPMG AUDIT NORMANDIE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 6
(2006)

Désignation de l'entreprise ACADEMIE BACH

Néant

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 101 (329)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	789 1 430
	Subventions d'investissement	DJ	8 779 11 041
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	10 670 12 142	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques Le Commissaire aux Comptes	DP	
	Provisions pour charges KPMG AUDIT NORMANDIE	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 381 12 819
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	600
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 390 8 309
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 200 35 339
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 160
Autres dettes	EA	1 200 14 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 250 14 745
TOTAL (IV)	EC	75 580 85 812	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	86 250 97 954	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ACADEMIE BACH

Néant

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	110 105	FH	FI	110 105	82 696	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	110 105	FK	FL	110 105	82 696	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	329 296	308 133	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 008	1 141	
	Autres produits (1) (11)				FQ	18 927	37	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	459 336	392 006
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		1 212	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	237 529	197 383	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX			
	Salaires et traitements *				FY	154 652	132 011	
	Charges sociales (10)				FZ	60 558	54 778	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *			GA	5 995	4 774	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	26	49		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	458 761	390 207	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	576	1 800
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	646	642	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	646	642	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	575	797	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	575	797	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	71	(154)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	646	1 644

RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise		ACADEMIE BACH		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 962		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 315	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 962	1 315	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 819	1 281	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		249	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 819	1 530	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	143	(215)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	461 945	393 963	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	461 156	392 533	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	789	1 430	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Le Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT NORMANDIE		Exercice N - 1			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions et contrats

1.1.1 Conventions avec l'Etat et les collectivités publiques

- Etat/DRAC de Haute Normandie (1. convention financière annuelle, 1. avenant pour la publication de la plaquette Territoires baroques)
- Région Haute-Normandie (convention financière annuelle et fonds régional d'intervention culturelle pour la publication de la plaquette Territoires baroques)
- Département de la Seine-Maritime (convention financière annuelle)
- Communauté d'agglomération « Dieppe-Maritime » (convention d'objectif 2009-2010)
- Commune d'Arques-la-Bataille (convention financière annuelle et de mise à disposition)

1.1.2 Conventions avec le secteur professionnel

ODIA (garanties financières) pour « For Ever Fortune » et « Et la Fleur vole » par Musiciens de Saint Julien donnés à l'occasion du festival et pour « Rameau : pièces pour clavecin » par Céline Frisch.

1.1.3 Conventions avec les entreprises du secteur privé

- Fondation ORANGE (mécène - convention) 15 000 €
- MATMUT Assurances (mécène - convention triennale) 6 500 €
- VEOLIA Eau (convention partenariale)
- STRADIBUS (convention partenariale)
- SOGERES (convention partenariale)
- SODINEUF Habitat Normand (partenaire/convention)
- APEI de Dieppe (mises à disposition)

Le Commissaire aux Comptes
KPMG AUDIT NORMANDIE

1.1.4 Conventions et contrats avec les secteurs culturel, de l'éducation nationale et social

- L'IME Château Blanc (convention financière)
- Collège Georges Braque – Dieppe (Convention de partenariat)
- SYDEMPAD - Conservatoire à rayonnement départemental de Dieppe (convention triennale 2010-2012).
- Ecole maternelle d'Arques La Bataille (Ateliers d'initiation musicale).
- Théâtre du Château d'Eu (Coproduction)
- Les Musiciens de Saint Julien (Convention de résidence 2010/2012)
- Loïc Georgeault et Florence Rousseau (Résidence d'artistes associés)
- Les Batoutos (Création, coproduction et production déléguée)
- Le Chœur de Chambre de Rouen (Création, production)
- La Petite Symphonie (Création – diffusion territoriale : action culturelle)
- Yves Rechsteiner (Création et diffusion)
- Los Musicos de su Alteza (Création et diffusion)
- Sylvain Watmann (Création et diffusion)
- Karim Touré et Philippe Monange (action culturelle)
- Alexandra Rübner, Jean-Luc Tamby (Coproduction, production déléguée)
- ...

1.2 Evénements post clôture

Contrôle fiscal en cours: En date du 6 janvier 2011, notre association a reçu une notification de vérification fiscale. La première visite de l'inspecteur a eu lieu le 26 janvier 2011 et sa vérification s'est achevée le 6 avril 2011.

A ce jour, l'association est dans l'attente de son rapport. Les informations obtenues verbalement laissent à penser que notre association pourrait être assujettie à la TVA sur ses subventions.

L'impact d'un éventuel redressement n'est pas connu à ce jour.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Créances : les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.
- Subventions d'investissement : les subventions d'investissement font l'objet d'une réintégration au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Le Commissaire aux Comptes
KPMG AUDIT NORMANDIE

3.1 Bilan actif

L'investissement réalisé au cours de l'exercice pour 2 830 €

3.1.1 Actif immobilisé : concerne l'acquisition de : matériel technique (10 pupitres pliants 1 banquette piano 1 pose-contrebasse) - matériel de bureau et informatique (1 siège, étagères, tables, caisson, 1 logiciel de paie, 1 logiciel de base de données) - mobilier (5 paravents).

3.1.2 Après amortissements, la valeur résiduelle comptable des immobilisations est de 23 787 €.

3.1.3 Clients et comptes rattachés : 7 187 € (Ville de Canteleu 5201.57 € - Ville de Fécamp 178.40 € - DIFOR 506.60 € - ODIA 1300 €)

3.1.4 Autres créances : total 30 465 €, dont 7 560 € pour solde de subvention Région - 4152 € pour la subvention Territoires baroques- 15 000 € pour solde subvention de la Communauté d'Agglomération. La subvention régionale et de la Communauté d'Agglomération seront soldées après la remise des comptes approuvés par le Commissaire aux comptes. 2672 € pour un remboursement de crédit de TVA à venir en janvier 2011, 742 € de TVA déductible à régulariser au 1^{er} trimestre 2011 et 339 € de TVA déductible sur factures non parvenues.

3.1.5 Disponibilités : 24 811 €, dont 2 368€ sur le compte courant Caisse d'Epargne et 21 990 € sur le Livret A - 453 € en caisse.

3.2 Bilan passif

3.2.1. Report à nouveau : Le cumul des résultats antérieurs - hors résultat de l'exercice - fait ressortir un passif de 1 101 €.

3.2.2. Résultat de l'exercice : 789 €.

3.2.3. Subvention d'investissement de l'Etat/DRAC de Haute-Normandie : la quote-part inscrite au résultat de l'exercice est de 8 779 € et se répartit comme suit : 10 383 € au titre de l'exercice 2010 et (1 604 €) au titre des exercices antérieurs (régularisations exceptionnelles).

3.2.4. Emprunt et dette auprès des établissements de crédit : 11 381 € dont 11 362 € de capital restant dû à la Caisse d'Epargne au titre de l'emprunt pour l'acquisition du clavecin et 19 € pour les intérêts courus.

- 3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés : **11 390 €** dont 3 877 € inscrits au titre des factures non parvenues à la fin de l'exercice.
- 3.2.6. Dettes fiscales et sociales : **40 200 €** dont 14 234 € au titre des provisions pour congés payés (charges incluses), 25 907 € de dettes envers les organismes sociaux et 59 € de TVA en attente sur facture à établir.
- 3.2.7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 1 160 € (équipement d'un poste de travail – facture réglée début 2011)
- 3.2.8. Produits constatés d'avance (compte 487) : **10 250 €** dont 5800 € en provenance de la DRAC pour l'édition de catalogues (FMA - report 2008 pour dépense prévue en 2011) 4 450 € pour l'édition du catalogue Saint Saëns (FMA).
- 3.2.9. Autres dettes (compte 4198) : **1 200 €** correspondant à une provision pour la reprise d'Athalie en 2011 (solde production déléguée/Théâtre de la Demeure).

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation des produits de l'exercice pour un total de 461 945 €

706	Prestations de services		24 971
7061	Billetterie		19 681
7062	Partenaires privés et mécènes		29 500
7063	Production déléguée	Le Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT NORMANDIE	35 953
741	Subvention DRAC		96 000
7411	Subvention DRAC/FMA		23 645
74113	Subventions / Territoires baroques (DRAC et région HN)		6 152
742	Subvention Région		63 000
743	Subvention Département		30 000
744	Subvention Communauté d'Agglomération		50 000
745	Subvention Ville d'Arques-la-Bataille		40 000
746	ODIA		9 300
747	CNASEA		11 199
756	Cotisations		180
757	QP Subventions d'investissement réintégrée au résultat		4745
758	Produits de gestion courante		2
75881	Don Philippe Gautrot		14 000
768	Produits financiers		646
772	Produits sur exercices antérieurs		1 962
791	Transfert de charges d'exploitation		1 008

4.2 Salaires et traitements : L'effectif permanent au 31/12/2010 est de cinq salariés dont deux personnes à plein temps (CDI), une salariée à plein temps (CAE), un Responsable de mission inventaire à 1/3 temps (CDI – fin de contrat) et une personne en charge de l'entretien des locaux à raison de 4 heures/semaine (CDI).

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à l'emploi d'intermittents du spectacle (régisseurs et techniciens, musiciens, artistes lyriques et comédiens – français et étrangers.)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Contributions volontaires

La somme de **60 867 €** est inscrite en *Emplois des contributions volontaires en nature* (86100-200-300) et sa contrepartie en *Contributions volontaires en nature* (87100-200-300), dont :

- 32 942 € de la Commune d'Arques-la-Bataille
- 19 040 € pour le bénévolat : hébergements chez l'habitant - contribution Monsieur Combet
- 7 718 € (autres contributions : IME Château Blanc)
- Contribution de Monsieur Godin et délivrance de rescrits fiscaux pour la somme de 1167 €.

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements financiers reçus

Une autorisation de découvert a été accordée pour un montant de 16 000€ (pour répondre au besoin en fond de roulement manquant).

5.2.2. Engagement hors bilan

Le cumul 2005-2010 du Droit Individuel à Formation (DIF) pour les salariées permanentes s'élève à 180 heures (60 pour Mme Colard et 120 pour Mme Courraëy).

Le Commissaire aux Comptes
KPMG AUDIT NORMANDIE